

COMPLEXE DE PAGES

32160 BEAUMARCHES

Téléphone : 05.62.69.14.30 - Télécopie : 05.62.69.14.39
administration@complexedepages.fr - www.complexedepages.fr



Compte-rendu de réunion 24 novembre 2022 FOYER D'HEBERGEMENT / ESAT

Début de séance à 16h30

Présents : M. BLED (directeur d'Etablissement) -- Mme BROUSTE (chef de service) -- Mme CASTET (secrétaire de séance) - M. CASTET (maire et conseiller départemental) - Mme D'AQUINO (représentant des familles) - Mme DARNAUDGUILHEM Sonia (représentante des résidents) - Mme EVERAER (représentante des résidents) - M. GESTA (Président de l'AMASSAG) -- Mme LABRUNE (représentante des résidents) - M. SAINT CRIQ (Directeur de l'AMASSAG) - Mr TARAN (représentant du personnel) MME VICAN (représentante des familles)

Excusés : Mr SLAMI (représentant des résidents), Mr RUOANIECKI Philippe (représentant du personnel).

Conseil de la Vie Sociale

Ordre du jour :

- *Accueil des participants – présentation du nouveau bureau*
- *Suivi des préconisations du Conseil de la Vie Sociale du 19.05.22*
- *Questions des usagers*
- *Questions diverses et perspectives.*

⇒ **Accueil des participants et présentation du nouveau bureau**

⇒ **Dernier compte rendu du Conseil de la Vie Sociale (CVS) du 19/05/22.**

ACTIONS A MENER VALIDEES EN CVS	RESPONSABLE	SUIVI DEPUIS LE DERNIER CVS
<i>Demande de mise en place d'un composteur commun</i>		<p>Un projet commun avec le village de Beaumarchés est en cours.</p> <p>19/05/2022 : le projet est toujours en cours auprès de la commune. La mairie est en recherche de terrain</p> <p>24/11/2022 : Actuellement le PLUI est mis en place à la mairie. Un terrain est à prévoir mais cela reste compliqué à trouver. Le lieu adapté n'a pas été trouvé. Cette action dépend des éléments de la mairie.</p>
<i>Déplacement du barbecue (villa)</i>	Agent de maintenance	<p>Attente retour agent de maintenance</p> <p>19/05/2022 : le barbecue est situé sur la terrasse – il convient de prévoir de faire une chape et sceller le barbecue.</p> <p>24/11/22 : l'artisan qui doit venir n'est pas encore intervenu. En attente de son intervention pour aménager cet espace.</p>
<i>Peintures salle des communs</i>	Agent de maintenance	<ul style="list-style-type: none"> - Réception du mobilier Villa/Trempat (canapé, salle de cinéma, sac de boxe,...), - Désencombrement récent, - Les peintures sont planifiées au retour de l'agent d'entretien. <p>Le but étant d'avoir des salles accueillantes, investies et d'apprentissages.</p> <p>19/05/2022 : l'établissement a reçu le vidéoprojecteur. L'installation est prévue à compter du 23/05</p> <p>24/11/22 : le vidéoprojecteur a été installé, le mobilier changé. Les salles sont plus accueillantes et investies. Une bibliothèque a été choisie pour finaliser la décoration.</p> <p>Il reste la peinture à faire et la personnalisation avec des tableaux réalisés par les personnes accompagnées.</p>

Installation de la climatisation	Economat Agent d'Entretien Direction	<p>A trempat, une demande devait être faite à Altéal pour voir la faisabilité d'installer un système de climatisation réversible.</p> <p>A la villa, devis reçu. Vérifier la possibilité de bénéficier d'aides/subventions par le département ou la Région.</p> <p>En cours</p> <p>19/05/2022 : pour trempât, la climatisation a été installée à la salle des éducateurs et la salle des communs ; les frais ont été assurés par l'établissement. Pour le système de chauffage, Altéal changera uniquement les radiateurs (ils ne souhaitent pas de clim dans les chambres), le système installé sera économique et écologique – l'installation est validée, en attente de pose.</p> <p>Pour la villa, les studios vont être équipés d'un système réversible.</p> <p>24/11/22 : Les travaux de climatisation réversible dans les chambres ont été validés ainsi que les communs par Altéal à Trempat. On attend les dates des travaux.</p> <p>Pour la villa, le devis a été signé (20 000 €). L'établissement espère que tout sera réalisé avant l'été prochain</p>
Installation des pare-vues	Agent d'entretien	<p>Attente d'installation par l'ouvrier d'entretien</p> <p>19/05/2022 : Installation à compter du 23/05</p> <p>24/11/22 : les pare-vues ont été installés</p>
Réflexion autour d'un projet voyage	Equipe et personnes accompagnées	<p>Les résidents doivent se réunir pour préciser leurs souhaits.</p> <p>19/05/2022 : le projet Hollande a été annulé à cause du covid. Un voyage en Corse est envisagé ou Budapest. La destination finale reste à définir.</p> <p>En attendant la programmation d'un prochain séjour, une journée à San Sébastian est prévue le 2 juin prochain</p> <p>24/11/22 : le choix de la hollande a été reproposé. Le budget peut être assuré (participation financière par le crédit agricole, Groupama, repas à thème,...). Les modalités pour y parvenir restent à être mise en place.</p> <p>Paris est également sur la liste. Le choix sera effectué en assemblée générale des personnes accompagnées.</p>
Changer les meubles de la villa		<p>Le buffet et un meuble TV sont concernés. Le mobilier n'est pas abimé mais les résidents souhaitent des meubles un peu plus modernes.</p> <p>Une recostumisation peut être envisagée avec des produits adaptée.</p> <p>24.11.22 : cette demande sera insérée dans le prochain plan d'investissement</p> <p>Des meubles ont également été récupéré pour compléter ceux déjà présents.</p> <p>Pour maintenir l'endroit propre, un règlement entre personnes accompagnée a été rédigé.</p>

Chèque vacances		24/11/22 : les chèques vacances restent attribués sur les mêmes dispositions qu'auparavant. Précision : il n'y aura pas de différence entre les travailleurs sur la valorisation du travail..
A Trempat, changer la boîte au lettre du foyer		Le facteur a du mal à ouvrir avec son pass. Ainsi, la porte reste mal fermée. L'ouvrier d'entretien va passer pour vérifier le problème et essayer de régler ce problème. Envisager également un auvent au-dessus des boîtes aux lettres pour éviter le courrier mouillé lorsqu'il pleut. 24/11/22 : régulièrement, le panneau reste ouvert. L'établissement va prendre contact avec la poste pour signaler ce problème récurrent.
Avoir des ballons de foot et des ballons de basket pour le foyer		L'équipe éducative fera le point sur les besoins. 24/11/22 : l'accompagnement à l'activité physique nécessite d'être réorganisé au-delà des ballons
Calendrier d'installation du vidéo projecteur		Sera installé à compter du 23/05 24.11.22 : le vidéo projecteur a été installé
Demande d'un digicode pour la villa		Une étude va être réalisée (type de digicode, clés électroniques, badges). En fonction des résultats de cette étude, l'extension à Trempat sera envisagée. 24.11.22 : le digicode a été installé. Cette action va être étendue à Trempat.
La pose d'une fenêtre dans la salle commune		Cette demande est soumise à l'autorisation de la mairie, aux coûts.... Une recherche d'éclairage plus clair, des peintures plus lumineuses également vont être étudiées avant toutes modifications 24/11/22 : cet investissement n'est pas d'actualité ni prévu dans le plan d'investissement.
Installation d'une caméra de surveillance de véhicule		Une modification de la pression des pneus (augmentation et diminution anormale) des véhicules a été constatée sur le parking du foyer de Trempat. L'éventualité de pose de caméra est envisagée (une des options). 24.11.22 : - une enquête de gendarmerie a eu lieu - l'achat de caméra de chasse a été effectué et placé - en attente d'achat d'une vidéo surveillance
Sécurité au niveau de la voie publique devant le restaurant		La mairie va modifier l'arrêté de fermeture au restaurant à compter de 11h en terme de sécurité et la circulation des véhicules. 24.11.22 : l'arrêté est effectif

⇒ Questions des personnes accompagnées

TREMPAT

- Peut-on avoir un fil à linge extérieur ?

Visuellement, un fil à linge n'est pas agréable. Mais à l'heure actuelle, du point de vue écologique, c'est une action qui peut être mise en place. Une proposition de lieu devra être définie.

- Peut-on avoir un banc de musculation au plot jaune ?

Cet achat est soumis à la présence d'un éducateur sportif pour garantir la sécurité des personnes accompagnées. Cette demande est redirigée vers le personnel afin de redéfinir les activités sportives car cela pourrait être dangereux de le faire seul.

VILLA

- Peut-on remettre la villa au goût du jour (peinture, déco) ?

Déjà répondu dans le suivi des anciennes questions

- Peut-on avoir des fils à linge extérieur ?

Déjà répondu dans le suivi des anciennes questions

- Peut-on avoir des judas de porte, pouvoir qui toque chez nous ?

Une étude est à réaliser pour estimer la faisabilité mais pas l'établissement n'y est pas opposé.

- Pourrait-on avoir un meuble de rangement type bibliothèque au commun de la villa ?

Déjà acté dans le suivi des anciennes questions

- Pourrait-on avoir un tableau d'affichage dans le commun ?

Des tableaux d'affichages sont disponibles donc cela peut être rapidement mis en place. Toutefois, ce type de support est surtout destiné à des notes d'information. Si la question est destinée aux œuvres des personnes accueillies, il faudra trouver des supports adaptés pour valoriser les dessins des personnes accueillies.

- Quand vont être vérifiées les hottes ? Elles ne fonctionnent pas

Actuellement, il y a un décalage entre ce qui ne marche pas et l'information que la direction reçoit. L'établissement souhaiterait que les personnes accueillies fassent remonter les problèmes qu'ils peuvent observer au quotidien.

L'ouvrier d'entretien va changer les filtres.

- Quand aura-t-on la clim ?

Déjà répondu dans le suivi des anciennes questions

- Point sur les repas du midi pour les employés du restaurant

La semaine dernière, l'impro a livré le surplus au restaurant. Les personnes accompagnées étaient mécontentes de récupérer les « restes » des impro.

La discussion a été traitée en amont du Conseil de la vie sociale de ce jour et le problème a été réglé.

L'établissement met également en place la loi EGALIM (manger équilibré, local, bio et sans gaspillage).

Logiquement, les restes ne devraient plus avoir lieu en appliquant les concepts de cette loi.

Le surplus (ou non consommé) a été proposé pour les personnels du restaurant ponctuellement. Cela doit rester exceptionnel.

Loi EGALIM :

- Accompagnement par le CD32 quant aux dispositions de la loi EGALIM (plan alimentaire, écocitoyenneté, fournisseurs locaux et bio.)
- Accompagnement par une diététicienne à partir de décembre 2022.
- Application sur les repas du soir du lundi soir au jeudi soir sur les communs.

- Questions diverses des personnes accompagnées :

Le numéro de téléphone de L'ADMR est le même que celui du restau.

Il s'agirait de demander, la prochaine fois, ou les personnes qui appellent ont eu le numéro pour prévenir l'organisme de l'erreur de numéro.

Le numéro de la blanchisserie apparaît masqué lors des appels aux personnes accompagnées. De ce fait, certains ne répondent pas.

Est-ce qu'un détecteur de lumière pourrait être installé dans les couloirs de Trempat afin de faire des économies d'énergie.

L'agent de maintenance va vérifier la faisabilité et effectuer l'installation en fonction.

⇒ **Questions des familles**

- Eclairage autour de la villa : Plusieurs éclairages ne marchent pas aux alentours de la Villa

L'éclairage fait partie de la sécurité donc il n'y a pas de compromis sur ce point-là.

L'agent de maintenance a changé les ampoules qu'il avait en sa possession ; il en attend d'autres, plus spécifiques. Il est prévu également l'installation de leds car l'établissement rencontre des problématiques récurrentes d'ampoules qui grillent.

- Signalisation : Envisager une limitation de vitesse et des passages piétonniers.
Cette Action est déjà en cours et à mettre en place.
Le panneau de plaisance / Plaimont gêne le panneau de la blanchisserie dans la visualisation pour tourner vers le complexe de pagès.
Le point signalétique doit être amélioré.
- Question sur l'aide sociale
Comment se fait-il qu'un dossier d'aide sociale prenne une année à être instruit auprès du conseil départemental ?
Le conseiller départemental ne peut pas répondre directement mais transmettra notre demande au service compétent.

⇒ Suivi de la Démarche qualité

Nouveau décret CVS :

Un décret est sorti en date du 25 avril 2022 venant modifier le décret initial. Ce décret entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023

Les principales modifications sont les suivantes :

↳ une composition élargie :

- le cvs s'ouvre dorénavant aux associations ou groupements représentant les personnes accompagnées et les familles, ou encore les bénévoles internes aux structures.

Toutefois, le cvs comprendra à minima :

- 2 représentants de personnes accompagnées
- 1 représentant des professionnels
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire.

A noter : le nombre des représentants des personnes accueillies et de leur famille, doit toujours être supérieur à la moitié du nombre total de membres du conseil.

↳ La participation d'autres acteurs :

- Pourront demander à assister aux cvs
 - 1 représentant du CD
 - 1 représentant de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation
 - 1 représentant du CD de la citoyenneté et de l'autonomie
 - La personne qualifiée
 - Le représentant du défenseur des droits

↳ L'accroissement des compétences du conseil

- Donner son avis et faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service
- Etre associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement en particulier le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.
- Etre entendu lors de la procédure d'évaluation
- Etre informé des résultats et associé aux mesures correctrices à mettre en place.
- Orienter les demandeurs vers les personnes qualifiées

↳ Autres informations :

- Chaque année, le conseil rédige un rapport d'activité que son président présente à l'instance compétente de l'organisme gestionnaire.
- Le cvs peut rendre un avis préalablement à la mise en place d'autres formes de participation dans le cadre de la démarche qualité

- o Enfin, le président du cvs assure l'expression libre de tous les membres de l'instance.

Evaluation

Renouvellement de l'autorisation ESAT

L'autorisation accordée à l'ESAT de Pagès, situé à Beaumarchés est renouvelée par tacite reconduction à compter du 19 avril 2022 pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 19 avril 2037 par les ARS.

Le CD nous a fait une prorogation d'un an jusqu'au 31/12/2023

Début octobre, nos autorités nous ont transmis le calendrier fixant à la date du 31 décembre 2023 la remise des rapports d'évaluation pour l'ESAT et le FH.

Ainsi, contacts pris auprès des organismes accrédités. 19 devis reçus sur 36 demandes effectuées. Une fourchette de prix de 5000 € à 26 250€ pour deux rapports d'évaluation.

Une formation partenariale avec Pauilhac sur l'assimilation du nouveau référentiel a été dispensée.

3 méthodes à appliquer auprès :

- des personnes accompagnées (méthode : accompagné traceur)
- des professionnels (méthode : traceur ciblé)
- des autorités (audit système)

Un vocabulaire très généraliste nécessitant une reformulation de items à destination des personnes accueillies. Accompagnement par Mme FAUCHET, (ancienne évaluatrice du Complexe de Pagès) les 8 et 9 décembre, par le biais d'une formation de l'accompagné traceur .

Points particuliers pour le CVS

- 10 critères spécifiques en lien avec le CVS

VOIR ANNEXE

Critère spécifique CVS			
	Critères	Élément d'évaluation	Questions évaluatives
Critère	1.3.1	La personne accompagnée est assurée du respect des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service et des outils favorisant leur compréhension.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale. - Le CVS a-t-il été sollicité lors de la révision des règles de vie collective ou des modalités de fonctionnement du service ? - Comment avez-vous pu participer à ces réunions ? - Votre avis a-t-il été pris en compte ? - Avez-vous pu contribuer à la révision des outils favorisant leur compréhension ?
Critère	1.5.1	La personne accompagnée participe aux instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale. - Comment s'organisent les rencontres du CVS au sein de la structure ? - Comment participez-vous à l'élaboration de l'ordre du jour ? - Comment réalisez-vous les questionnaires des personnes que vous représentez ? - Comment votre implication est-elle recherchée ?
Critère	1.5.2	La personne accompagnée est informée de la suite donnée aux demandes formulées dans le cadre des instances collectives ou à toutes autres formes de participation.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale. - Chaque réunion de CVS donne-t-elle lieu à l'élaboration d'un compte rendu ? - Y avez-vous facilement accès ? - Seriez-vous si ce compte rendu est facilement accessible pour les personnes occupant vos ?
Critère	3.1.1	L'ESSMS définit sa stratégie en matière de bien-être et en réalise une définition commune avec l'ensemble des acteurs.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale. - La stratégie de bien-être est-elle définie en CVS ? - Avez-vous pu contribuer aux discussions relatives à la bien-être dans l'ESSMS ?
Critère	3.2.2	L'ESSMS garantit un cadre de vie respectueux des droits fondamentaux des personnes accompagnées.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale. - Pouvez-vous aborder toute question relative à l'organisation des espaces au sein de l'ESSMS ? - Êtes-vous force de proposition ? - Votre avis est-il sollicité sur les travaux engagés par l'ESSMS et les nouveaux équipements permettant d'améliorer le cadre de vie des personnes accompagnées ?
Critère	3.10.1	L'ESSMS définit sa politique qualité et gestion des risques.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale. - La démarche d'amélioration continue de la qualité de l'ESSMS est-elle partagée avec vous ? - Pouvez-vous faire des propositions d'actions ?
Critère	3.10.2	L'ESSMS met en œuvre sa démarche qualité et gestion des risques.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale. - Des points réguliers sont faits en CVS sur la mise en œuvre de la démarche d'amélioration continue de la qualité ? - L'analyse de la satisfaction des personnes accompagnées fait-elle l'objet d'une discussion en CVS ? - Pouvez-vous proposer des axes d'amélioration dans le cadre de la démarche d'amélioration continue de la qualité ?
Critère	3.12.2	L'ESSMS communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale. - Un bilan des plaintes et réclamations vous est-il systématiquement présenté par l'ESSMS ? - Les mesures correctives apportées font-elles l'objet d'une discussion en CVS ?
Critère	3.13.2	L'ESSMS communique sur le traitement des événements indésirables aux parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale. - Un bilan des événements indésirables vous est-il systématiquement présenté ? - Les mesures correctives apportées font-elles l'objet d'une discussion en CVS ?
Critère	3.14.1	L'ESSMS définit, avec les professionnels, un plan de gestion de crise et de continuité de l'activité et le réactualise régulièrement.	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien avec les membres du conseil de la vie sociale. - Le plan de gestion de crise et de continuité de l'activité fait-il l'objet d'une discussion en CVS ? - L'actualisation du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité fait-elle l'objet d'une discussion en CVS ?

une autoévaluation au sein du Foyer/ESAT va être débutée sur le premier semestre 2023.

Ainsi,

Convocation du groupe qualité pour acter les démarches

Appropriation du référentiel

Constitution de groupe de travail pour répondre aux critères

Sélection des accompagnés traceurs

Entretiens

Analyse des premiers résultats et plan d'actions

L'évaluation par un évaluateur externe accrédité s'effectuera sur le 2nd semestre 2023

Ecocitoyenneté :

Lancement de la communication auprès des personnes accueillies par le biais de mail afin de limiter les impressions papier.

Ne sont concernés que les données informatives (avenant au contrat de séjour, liste personnes qualifiées...).

⇒ Questions diverses et perspectives

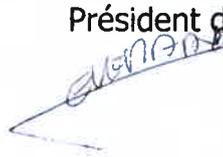
Recours à la personne qualifiée

La désignation des personnes qualifiées dans les ESMS du département du Gers a été actualisée à compter du 30 mai 2022.

Mr BLED fait désormais parti des personnes pouvant être sollicitées à ce titre. La liste est affichée et insérée dans les documents issus de la loi 2002-2

La séance est levée à 18 h30

Président du CVS



Benjamin BLED
Directeur

